

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 038/2026

Séance du 08 juillet 2026

**Date de la
convocation : 03/07/26**

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
03/07/2026**

Présents : ANTOONS Benjamin, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Marjorie, CHAPERON Hervé, DON Daniel, FERRET Myriam, FRAYSSE Jean-Michel, HERIN Christophe, PRIOUL Pascale, RAYNAL Laury, SIEURAC Sandrine (*arrivée à 20h10*).

Absents : CASAGRANDE Hervé, CORTESE Kelly.

Absents excusés : CHOPO Guy, SOLAGES (de) Hervé.

Procurations : SOLAGES (de) Hervé à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	11	

Objet : Décision Modificative

Il y a lieu de réajuster les lignes budgétaires du budget communal, liés à des frais d'éclairage public sis à « La Courtade Haute ».

La manipulation comptable suivante est proposée :

- Recette d'investissement au 2152 – Opération 238 « Eclairage public » : + 8 000.00€
- Dépenses d'investissement au 2184 - Opération 246 « Bâtiments communaux » : - 8 000.00€

Copie de la présente délibération sera transmise au SCG.

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.

L'Adjoint au Maire
FERRET Myriam.